

genre au pays. J'aimerais à traiter ce sujet de façon détaillée. J'ai sous la main un article intitulé «Des enfants au pénitencier». Et la manchette continue: «Nous devons faire une révision complète de nos méthodes à l'égard des jeunes délinquants, affirme celui qui dirige la première étude que l'on ait jamais faite de ce problème urgent, d'un littoral à l'autre du pays». Cette manchette se rapporte à une déclaration faite par le commissaire des pénitenciers, M. Allen J. MacLeod, qui faisait partie de la commission chargée d'enquêter sur les conditions de vie des jeunes prisonniers dans les pénitenciers du pays. Je voudrais féliciter M. MacLeod d'avoir fait la lumière sur ces faits et j'espère que nous assisterons bientôt à des réformes véritables dans ce domaine, par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Il est vrai que l'honorable représentant, comme les anciens ministres de la Justice, MM. Fulton et Flemming, ont hérité d'un grand nombre de ces problèmes. On ne fait pas de changements du soir au lendemain. Mais c'est seulement quand nous élevons la voix à la Chambre des communes que les réformes ont lieu. Je crois qu'une des choses les plus révoltantes que l'enquête ait révélée, c'est qu'il se trouve dans nos pénitenciers des enfants de 12 et de 13 ans emprisonnés avec les criminels endurcis. Je désire lire un article paru dans le *Weekend Magazine* du 23 février. Rappelons-nous que c'est l'honorable Davie Fulton qui a institué cette enquête pour faire connaître les faits à la population canadienne. Voici ce qu'on peut lire dans cet article:

Il m'a été difficile de découvrir ce qui n'allait pas dans cette joyeuse salle de classe à Saint-Vincent-de-Paul, près de Montréal. Elle était bien éclairée, bien aérée, elle possédait une bonne collection de livres et du matériel éducatif pour les cours élémentaires et secondaires; et n'importe qui aurait été fier d'avoir comme instituteur la personne qui dirigeait la classe.

Le seul inconvénient, c'est que les enfants de cette classe, dont certains n'avaient pas plus de 14 ans, étaient des détenus de pénitenciers.

Le centre fédéral de formation, institution pour délinquants de moins de 25 ans, qui fait partie du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, reçoit souvent des détenus de 14 et 15 ans.

Plus loin, on nous dit que des enfants de 12 et 13 ans sont emprisonnés pour plus de deux ans dans les pénitenciers de notre pays. L'article relate qu'un des enfants était si petit qu'il pouvait passer entre les barreaux de la prison. Il me semble que c'est une honte pour un pays comme le nôtre de tolérer pareille situation dans nos pénitenciers. L'article se poursuit ainsi:

La plupart ont été condamnés pour vol, effraction et vol d'automobiles. Tous ont reçu une sentence de deux ans ou plus. On peut voir les enfants revêtus de l'uniforme des prisonniers porter leurs manuels

d'histoire et de géographie et leurs tables d'arithmétique, tout en sachant qu'ils vont peut-être terminer leurs devoirs dans leur cellule.

Il n'y a pas si longtemps, un petit garçon de 12 ans s'est retrouvé au centre fédéral de formation de Saint-Vincent-de-Paul. Et à la prison des femmes de Kingston, tout le monde se souvient de la toute petite fille de 14 ans qui avait été condamnée à 2 ans de prison pour avoir volé une bicyclette.

Au pénitencier de Dorchester au Nouveau-Brunswick, un des garçons était si petit que les gardiens craignaient qu'il se glisse entre les barreaux.

Si John Howard devait faire enquête dans certains de nos pénitenciers, il serait encore plus révolté par ce qu'il y verrait que par les conditions qui existaient en Grande-Bretagne à son époque. Je suis heureux de voir l'honorable représentant de Vancouver-Est occuper son fauteuil. Il est au nombre des députés qui réclament depuis longtemps à la Chambre la réforme du système pénal. Il était à l'œuvre bien avant mon arrivée ici. Je dirais qu'une partie de ce zèle s'est communiquée à Davie Fulton, l'ancien ministre de la Justice, qui a entrepris certaines réformes et enquêtes. L'article dont j'ai commencé à donner lecture poursuit ainsi:

On envoie plus d'enfants au pénitencier aujourd'hui qu'il y a 10 ans. L'an dernier, nous y en avons envoyé presque trois fois plus qu'en 1952.

Voilà ce qu'a déclaré le commissaire des pénitenciers. Cela ne se passait pas il y a cinquante ans; cela se passe aujourd'hui. Beaucoup de gens se demandent peut-être comment on en est venu là. Aux termes du Code criminel, les enfants de plus de 7 ans peuvent être envoyés dans des institutions pénales. C'est scandaleux! Le ministre de la Justice devrait examiner la question et il faudrait immédiatement modifier cet état de choses. Un enfant de 7 à 12 ans ne devrait certainement pas être détenu dans un pénitencier avec des criminels endurcis. Je pourrais en nommer un ou deux, qu'on a maintenant relâchés, mais je m'en abstiendrai. J'ai été alarmé par des données comme celles-ci, qui révélaient une augmentation générale du nombre des détenus dans les pénitenciers. Celle-ci a eu pour résultat l'envoi l'année dernière d'une mission de cinq membres du ministère de la Justice dans tout le pays, afin d'y examiner, dans son ensemble, le domaine de la délinquance au Canada. Le comité de la délinquance juvénile, institué par l'ancien ministre de la Justice, M. Davie Fulton, a présenté son rapport à l'ancien ministre de la Justice, M. Donald Fleming.

Je ne doute pas que le ministre de la Justice actuel en ait pris connaissance. J'espère qu'il a immédiatement pris des dispositions à cet égard. Il s'agit en effet d'une question urgente. C'est une chose qu'on ne devrait pas laisser traîner encore un an ou deux. Ces enfants se trouvent encore dans les pénitenciers